



ASICE



Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

**ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
DE CUGY ET ENVIRONS**

PREAVIS 14-2024

RAPPORT SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2023

TABLE DES MATIERES

1	Organisation de l'association.....	5
1.1	Comité de direction.....	5
1.2	Conseil intercommunal.....	5
1.3	Conseil d'établissement.....	6
1.4	Autres groupes de travail.....	7
2	Administration générale.....	8
2.1	Personnel de l'ASICE.....	8
2.1.1	Direction de l'ASICE.....	8
2.1.2	Bibliothèque du Haut-Talent.....	9
2.1.3	Centre d'animation « Le Repère du Haut-Talent ».....	9
2.1.4	Cantines.....	9
2.1.5	Global.....	9
2.2	Site Internet et communication.....	9
3	Finances.....	10
3.1	Comptes 2023 - partie scolaire.....	11
3.1.1	Charges.....	11
3.1.2	Produits.....	12
3.2	Comptes 2023 - partie parascolaire.....	13
3.2.1	Charges.....	13
3.3	Répartition du coût de l'ASICE entre les communes.....	13
3.3.1	Répartition selon le nombre d'élèves.....	13
3.3.2	Coût par élève.....	13
3.4	Bilan : Investissements & emprunts.....	14
4	Etablissement scolaire de Cugy et environs (eps cugy).....	15
4.1	Effectif de l'établissement scolaire.....	15
4.2	Enclassement des élèves.....	15
4.3	Actions de prévention.....	16
4.4	Activités extrascolaires.....	16
5	Infrastructures scolaires.....	18
5.1	Infrastructures communales.....	18



5.1.1	Salle Davel à Morrens	19
5.1.2	Etat des lieux sécuritaire des salles spéciales.....	19
5.2	Collège de La Combe.....	20
5.2.1	Equipement, entretien et espaces verts du collège de La Combe.....	20
5.2.2	Energies.....	20
5.2.3	Location des salles du collège de La Combe	21
5.2.4	Projet d'extension du complexe scolaire de La Combe	21
6	Transports scolaires	23
6.1	Elèves transportés	23
6.2	Contrat transporteur	23
6.3	Surveillance aux arrêts de bus et pédibus	23
7	Bibliothèque scolaire et intercommunale.....	25
7.1	Statistiques de prêts.....	25
7.2	Animations de la bibliothèque.....	26
8	Accueil parascolaire	27
8.1	Cantines	27
8.2	Centre d'animation	28
8.3	Devoirs surveillés.....	29
9	Conclusions.....	30



ASICE



Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS

**RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
SUR SA GESTION DURANT L'ANNEE 2023**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégué-e-s,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 125b de la Loi sur les Communes (LC du 28 février 1956), le Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2023.

1 ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1.1 COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année 2023, la composition du Comité de direction et sa répartition des tâches a été la suivante :

Composition du Comité de direction de l'ASICE		
Bretigny	Roger AMMANN	Bibliothèque Parascolaire
Cugy	Frédérique ROTH	Direction Administration générale Finances Planification et développement Transports
Morrens	Didier BEUCHAT / Sandra HULAAS dès le 26.09.23	Prévention et santé
Froideville	Jean-François THUILLARD	Bâtiments Espaces extérieurs Mobilier scolaire

Le secrétariat du Comité de direction a été tenu par Chantal Bovay, Secrétaire générale puis dès le 1^{er} mai par Bertrand Fahrni, Directeur et Responsable financier.

Au total, le Comité de direction s'est réuni à 16 reprises durant l'année 2023. Il a traité de points divers et variés relevant des tâches qui lui sont déléguées par les communes membres, dont les principaux font l'objet de ce rapport.

Suite à la démission de D. Beuchat de la Municipalité de Morrens mi-2023, Sandra Hulaas a participé aux séances du Comité de direction comme auditrice dans un premier temps puis comme membre dès son assermentation le 26 septembre. Dans la perspective du remplacement de Sandra Hulaas par Emmanuel Lehnerr, Municipal de Morrens, ce dernier a également participé aux séances du Comité de direction en tant qu'invité depuis le mois de novembre 2023.

La Directrice de l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS) a participé aux séances du Comité de direction en fonction de ses disponibilités, afin d'assurer un lien étroit entre l'école et l'ASICE. Selon les sujets traités, d'autres personnes ont été également invitées à participer partiellement à ces réunions.

1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

Selon les statuts de l'ASICE, le Conseil intercommunal est composé de cinq délégué-e-s de chacune des quatre communes membres, soit deux membres de la Municipalité et trois membres issu-e-s des Conseils communaux et généraux.

Au cours de l'année 2023, le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- **11 janvier 2023 :**
 - Préavis n°9-2023 : Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 165'000.- pour la phase d'avant-projet de l'extension du complexe scolaire de La Combe à Cugy : **Adopté.**
- **29 mars 2023 :**
 - Préavis n°10-2023 : Rapport sur la gestion et les comptes 2022 : **Adopté.**
- **26 septembre 2023 :**
 - Préavis n°11-2023 : Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 272'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy : **Adopté**
 - Préavis n°12-2023 – Budget scolaire 2024 : **Adopté**
 - Préavis n°13 -2023 – Budget parascolaire 2024 : **Adopté**

Lors de chaque séance, une information sur les projets en cours a été donnée tant par la Directrice de l'EPS de Cugy et environs que par le Comité de direction.

1.3 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Imposé par l'Article 31 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), le Conseil d'établissement de l'ASICE est composé de seize membres, représentant à part égale quatre quarts : les communes, l'établissement scolaire, les parents et les organisations ou milieux concernés par la vie de l'école. Plateforme d'échange d'informations, il permet la collaboration entre les autorités locales, la population, les parents d'élèves et l'école.

Durant l'année 2023, le Conseil d'établissement s'est réuni à 4 reprises, les 22 février, 7 juin, 20 septembre et 29 novembre. Son secrétariat a été assuré par Laurence Treuthardt.

Lors de ces séances, des thématiques plus ou moins sensibles ont été discutées. Il s'agit notamment de la vie à l'école et des incivilités au collège de La Combe, des transports scolaires (y compris Pédibus) ou encore du développement d'une collaboration avec l'association Talents solidaires pour la valorisation et l'entretien des canapés forestiers. Une conférence sur l'hyperconnectivité a été organisée en collaboration étroite avec l'Association des Parents d'Elèves du Haut-Talent (APE HT) et a rencontré un grand succès. Une délégation du CET a rencontré une délégation du Conseil des élèves, accompagnée par la responsable de la Promotion de la Santé & Prévention en milieu Scolaire (PSPS) et, suite aux échanges constructifs, il était décidé de pérenniser ces réunions plusieurs fois dans l'année.

Les représentants de la Commune de Cugy du CET ont organisé le traditionnel repas de fin d'année des enseignant·e·s, tout d'abord au Centre d'animation Le Repère du Haut-Talent puis à la Maison villageoise de Cugy. Exceptionnellement agendée au mois de mai, cette partie festive a été précédée d'une présentation du fonctionnement l'ASICE à tou·te·s les enseignant·e·s et a été l'occasion d'échanges constructifs.

En outre, et selon ses prérogatives définies dans la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), le CET a validé deux demi-journées de congé jusqu'à la fin de la législature en cours, soit le mercredi matin qui précède l'Ascension et le vendredi après-midi qui précède le Jeûne fédéral.



1.4 AUTRES GROUPES DE TRAVAIL

Certains membres du Comité de direction ont participé à des réflexions et projets en cours dans un cadre plus large que le périmètre de l'ASICE. Cela concerne notamment la Commission Enfance et Jeunesse de l'Association Lausanne-Région dans laquelle les thématiques de valorisation de l'engagement des jeunes et de communication avec les jeunes ont été abordées. Il en est ressorti un guide pratique sur la participation des enfants et des jeunes ainsi qu'une campagne de valorisation de l'engagement des jeunes comprenant des affiches, un flyer, des vidéos et un site Internet : www.influence-ton-quotidien.ch. La thématique des espaces publics et plus spécifiquement des préaux scolaires a également été traitée, avec la mise sur pied d'un projet qui sera mené en 2024 de recensement des bonnes pratiques. Un projet-pilote de démarche participative mené avec les élèves du secteur Combe-Chavanne sera par ailleurs réalisé durant l'année 2024, en collaboration notamment avec l'Université de Lausanne.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens ayant délégué leurs obligations à l'ASICE en lien avec la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), il incombe à celle-ci de répondre à l'ensemble des besoins en lien avec l'école obligatoire, que ce soit en matière de mise à disposition et de gestion de locaux, de transports scolaires, de devoirs surveillés, de cantines scolaires, d'accueil parascolaire ou encore de service de santé ou de réfectoire.

Pour ce faire, l'ASICE s'appuie sur une équipe administrative, complétée par du personnel en contrat à durée indéterminée (CDI) qui assure l'entretien de ses bâtiments ainsi que le fonctionnement de la bibliothèque intercommunale et du Centre d'animation. A cela s'ajoute le personnel rémunéré à l'heure pour compléter les services précités, mais aussi assurer la surveillance aux arrêts de bus scolaire, aux devoirs surveillés, dans les cantines ainsi que pour les pédibus.

2.1 PERSONNEL DE L'ASICE

Au 31 décembre 2023, l'effectif total de l'ASICE s'élève à 10 ETP, tous secteurs confondus et sans prise en compte des deux apprentis. Cela représente un total de 43 personnes, un-e employé-e pouvant travailler dans plusieurs secteurs.

Effectif global au 31.12.2023		
Secteur	ETP	Nombre d'employé-e-s
Bibliothèque	1.95	5
Cantines	0.70	5
Centre d'animation	1.75	11
Conciergerie (hors apprentis)	2.10	3
Devoirs surveillés	0.20	3
Administration et Finances	1.90	3
Surveillance arrêts de bus / Pédibus	1.40	13
TOTAL	10.00	43

2.1.1 Direction de l'ASICE

Suite à la mise au concours d'un nouveau poste de directeur.trice de l'ASICE, le Comité de direction a engagé Bertrand Fahrni au 1^{er} mai 2023 en tant que Directeur et Responsable financier. Son passé professionnel en tant que notamment responsable financier du Service de la promotion économique de l'Etat de Vaud ainsi que les compétences déjà présentes au sein de l'administration ont permis de ne pas engager en parallèle un.e nouveau.elle boursier.ère, dont le poste était vacant depuis août 2022.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, en plus du Directeur et responsable financier à 90%, l'équipe administrative est complétée par un poste de secrétaire générale à 70% et d'un poste administratif à 30%, permettant d'assumer l'ensemble des tâches administratives, financières et de gestion du personnel liées à l'ensemble des activités de l'ASICE. Avec le renforcement de l'équipe administrative, les heures supplémentaires de l'administration ont pu être réduites, passant de de 195 heures au 31.12.2022 à 95 heures au 31.12.2023.

2.1.2 Bibliothèque du Haut-Talent

Suite au recrutement de 2022, une nouvelle collaboratrice est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2023 en tant que bibliothécaire à 30%. Elle complète l'équipe composée au total de 5 personnes pour 1.65 ETP, soit une responsable bibliothécaire, une bibliothécaire, un agent en information documentaire et deux auxiliaires de bibliothèque.

2.1.3 Centre d'animation « Le Repère du Haut-Talent »

Suite aux importants changements de 2022, le Centre d'animation a trouvé sa stabilité en termes de personnel. A fin 2023, l'équipe du Centre d'animation était composée d'une responsable du Centre, d'une collaboratrice d'encadrement professionnelle, d'une auxiliaire et d'une équipe entre 6 et 10 personnes constituant le pool de remplaçants.

2.1.4 Cantines

Un pool de 5 personnes est en charge de la cantine au collège de La Combe à Cugy, dédiée aux élèves de 9S à 11S. Deux personnes sont présentes pendant les repas. Quant aux cantines liées au Centre d'animation à Froideville et au Repère du Haut-Talent à Cugy, elles sont gérées par l'équipe du Centre d'animation avec une personne engagée pour nettoyer la vaisselle.

2.1.5 Global

2.2 SITE INTERNET ET COMMUNICATION

Le site Internet www.asice.ch est régulièrement mis à jour. Tous les renseignements importants à destination des élèves et de leurs parents sont ainsi affichées sur la page d'accueil. Il s'agit notamment des informations liées au transport des élèves, des programmes d'animations de la bibliothèque et du Centre d'animation et des offres parascolaires. On y trouve également les liens vers les différents partenaires de l'ASICE (EPS, APE HT, Communes de l'ASICE, UAPE) ainsi que l'ensemble des règlements de l'ASICE, des préavis et des PV adoptés par le Conseil intercommunal.

Principal outil de communication avec les familles, le site Internet sert notamment de porte d'entrée vers l'application MonPortail permettant les inscriptions à la cantine ainsi qu'aux devoirs surveillés.

En 2023, le nombre de visiteurs s'est accentué sur le site Internet, pour atteindre un total de 104'046 visiteurs annuels (+25% par rapport à 2022). Cela représente une moyenne de 285 visites par jour.

3 FINANCES

Les commentaires liés aux comptes se trouvent exclusivement dans ce rapport. Les comptes sont présentés en séparant les charges et les produits, afin de respecter par anticipation les recommandations du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Par simplification de lecture, certains regroupements de comptes ont été opérés. Les chiffres sont arrondis au franc.

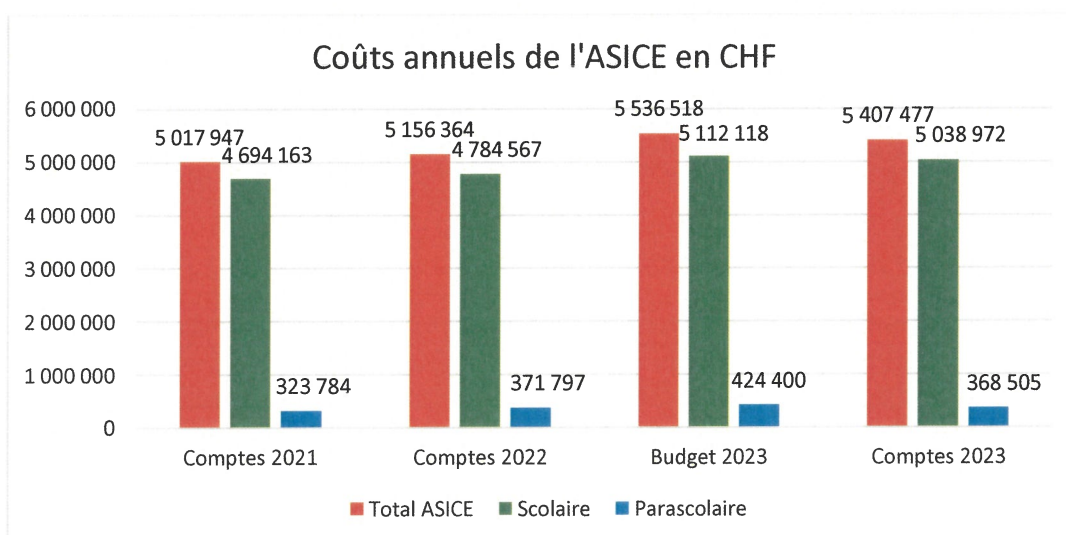
L'année 2023 se termine par un excédent de charge de l'ASICE CHF 5'407'477.-, soit CHF 129'041.- inférieurs au budget 2023 (-2.3%). Les charges sont plus basses de CHF 142'063.- et les produits inférieurs de CHF 13'022.- aux montants budgétés. Les comptes 2023 ont fait l'objet d'une révision par la société fiduciaire Fidinter au mois de février 2024.

Pour la partie scolaire, la baisse par rapport au budget est de CHF 73'146.- (-1.4%) pour un coût de CHF 5'038'972.- alors que pour la partie parascolaire, la réduction du coût par rapport au budget est de CHF 55'895.- (-13.2%) pour un coût final de CHF 368'505.-.

CHARGES 2023	Comptes	Budget	Solde	% dépensé
Scolaire	5 361 434	5 455 118	93 684	98.3%
Parascolaire	491 021	539 400	48 379	91.0%
TOTAL	5 852 455	5 994 518	142 063	97.6%

PRODUITS 2023	Comptes	Budget	Solde	% encaissé
Scolaire	322 462	343 000	20 538	94.0%
Parascolaire	122 516	115 000	-7 516	106.5%
TOTAL	444 978	458 000	13 022	97.2%

RESULTAT 2023	Comptes	Budget	Solde	%
Scolaire	5 038 972	5 112 118	73 146	98.6%
Parascolaire	368 505	424 400	55 895	86.8%
TOTAL	5 407 477	5 536 518	129 041	97.7%



3.1 COMPTES 2023 - PARTIE SCOLAIRE

3.1.1 Charges

520.3003.00 – Comité de direction : l'augmentation des charges liées au Comité de direction (+ 19'369.- par rapport aux comptes 2022) est consécutive à la réforme de la gouvernance de l'ASICE et à la prise en charge de la rémunération des membres du Comité de direction par l'association, conformément au Préavis n°5-2022.

521.3010.02 – Salaires Administration : tous les salaires du personnel administratif (Secrétaire, Secrétaire générale, Directeur & responsable financier), y compris les charges salariales, sont regroupés dans ce compte. L'augmentation de CHF 133'052.- par rapport aux comptes 2022 provient de l'engagement dès le 1^{er} mai 2023 d'un nouveau directeur et responsable financier, conformément au Préavis n°5-2022.

521.3101.00 - Fournitures de bureau : ce poste comprend l'ensemble des dépenses de fournitures du secrétariat et de la comptabilité (y compris l'ancien poste **520.3101.00 – Fournitures de secrétariat** du budget 2023). Le Comité de direction de l'ASICE (Codir) a informé la Commission de gestion (Cogest) le 10.10.2023 d'une dépense imprévisible et exceptionnelle relative au déménagement des bureaux de l'ASICE depuis les locaux de l'Administration communale de Cugy vers une salle de classe du collège de la Chavanne à Cugy durant l'été 2023. En effet, au printemps 2023, la commune de Cugy a informé par écrit l'ASICE de sa volonté de récupérer les surfaces qu'elle lui louait à l'Administration communale. Cela concernait 2 postes de travail pour le secrétariat et un poste de travail pour le directeur (depuis le 1^{er} mai). Seul le pc portable du Directeur était propriété de l'ASICE, aussi l'ASICE a dû investir dans l'entier du mobilier, de l'informatique et de la téléphonie pour les 3 postes, ainsi que dans un nouveau stock de petit matériel. Ces dépenses ont finalement généré un dépassement CHF 12'697.- pour un budget total de CHF 8'000.-.

521.3161.02 – Loyer place de travail : ce poste comprend l'ensemble des frais liés à la location des locaux permettant d'accueillir l'équipe administrative de l'ASICE (y compris l'ancien poste **520.3161.01 – Loyer place de travail** du budget 2023). De janvier à juillet, l'administration de l'ASICE avait ses bureaux dans les locaux de l'administration communale de Cugy et payait un loyer directement à Cugy. Suite au déménagement des bureaux de l'ASICE dans une classe du collège de la Chavanne, le loyer d'août à décembre correspond au 5/12 des coûts de location (CHF 12'000.-/an) et de l'entretien (CHF 11'000.-/an) d'une salle de classe.

522.3010.03 – Salaires devoirs surveillés : la charge de CHF 11'898.-, nettement inférieure au budget de CHF 20'000.-, est similaire aux coûts de 2022, soit CHF 10'528.-. Le nombre de périodes ouvertes à cette prestation dépend de la demande des parents mais il faut un minimum de 4 enfants pour ouvrir une nouvelle période.

522.3020.00 – Sport facultatif : le dépassement de CHF 3'372.- est compensé par un revenu supplémentaire de CHF 3'001.- (**522.4512.00**) provenant du remboursement par l'Etat de Vaud.

523.3080.00.01 – Dentiste scolaire et prophylaxie : la baisse de CHF 12'146.- par rapport à 2022 est liée d'une part à l'indisponibilité en fin d'année de la personne en charge de la prophylaxie, annulant ainsi un grand nombre de préventions avec les élèves ainsi que du regroupement du salaire de la secrétaire de l'ASICE déléguée à l'organisation de ces actions de prévention dans le compte 521.3010.02 (environ CHF 9'000.- en 2022).

523.3662.00 – Transport scolaire : ce compte présente un dépassement de CHF 16'434.-, sur un budget 2023 de CHF 525'000.- (identique à 2022), soit 3.1% du budget. L'augmentation est principalement due à l'indexation à la hausse du prix au kilomètre selon l'indice ASTAG (Association suisse des transports routiers). Le budget 2023 étant identique au budget 2022, cette indexation n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration du budget 2023.

524.3122.00 – Gaz : en lien avec la crise énergétique, le budget 2023 de CHF 20'000.- (+CHF 7'000.- par rapport au budget 2022) anticipait une très forte augmentation du prix du gaz. Cependant, après une augmentation de CHF 0.03 le kWh en octobre 2022, le prix est resté stable. Les charges 2023 liées à l'approvisionnement en gaz du collège de La Combe est de CHF 13'649.- contre CHF 12'741.- en 2022.

524.3123.00 – Electricité : les efforts de réduction de la consommation d'électricité entamés en 2022 et poursuivis en 2023 ont permis de diminuer cette consommation de 83'498 kWh en 2022 à 67'728 kWh en 2023, soit une baisse de 18.9%. Le coût a par contre presque triplé par rapport à 2022, passant de CHF 17'052.- à CHF 48'219.-. Malgré l'anticipation de l'augmentation des coûts de l'électricité, avec un budget de + CHF 9'000.- par rapport à 2022, le dépassement se monte à CHF 18'219.- pour un budget de CHF 30'000.-. Un premier contrat avec Romande Energie sur les 6 premiers mois de l'année 2023 facturait le kWh à 80.7 centimes. Ce prix a ensuite été réduit à 26.07 centimes/kWh pour les 6 derniers mois. Il était d'environ de 7 centimes/kWh entre 2019 et 2022. Le Comité de direction a demandé à la Commission de gestion son accord préalable avant d'engager un montant hors budget estimé alors à environ CHF 20'000.-. Celle-ci a donné son accord préalable le 16.10.2023.

524.3124.00 – Bois : le budget 2023 avait également anticipé une hausse prévisible des prix, soit + CHF 7'000.- par rapport à 2022, pour un montant total de CHF 40'000.-. Dans ce cas, les prix n'ont finalement pas changé. La charge totale 2023 est de CHF 27'000.-. La différence avec 2022 s'explique principalement par la ristourne de 7'310.- obtenue cette année-là, la consommation étant similaire les deux années.

525.3161.00.02 – Location Cugy & 525.3161.01.02 – Entretien Cugy : les différences entre le budget et les comptes 2023 sont imputées sur le compte **521.3161.02 – Loyer place de travail** (voir le commentaire plus haut).

525.3161.00.04 – Location Morrens & 525.3161.01.04 – Entretien Morrens : les réductions représentent 5/12 (août à décembre) des charges de la salle Davel et sont liées à la fermeture de la salle d'éducation physique imposée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) (voir point 5.1.1).

3.1.2 Produits

522.4332.01 – Facturation écolage : cela concerne les forfaits versés par les communes des élèves enclassés à l'EPS de Cugy et environs mais n'habitant pas dans une des 4 communes de l'ASICE, ainsi que les forfaits versés par l'Etat de Vaud pour les élèves intégrés et les requérants d'asile. Le nombre d'élèves a fortement augmenté, le revenu passant de CHF 14'058.- en 2022 à CHF 36'183.- en 2023.

522.4522.05 – Participation Lausanne – Montheron : poste identique au précédent mais uniquement pour les enfants habitant Montheron se situant sur la commune de Lausanne. On constate une baisse de revenus à CHF 30'725.- en 2023 contre CHF 56'392.- en 2022, en lien avec le nombre d'enfants concernés.

3.2 COMPTES 2023 - PARTIE PARASCOLAIRE

3.2.1 Charges

710.3010.00 - Salaires Secrétariat & 711.3010.00 – Salaires Comptabilité parascolaire : les salaires du secrétariat ont été regroupés sous le compte **521.3010.01 – Salaires Administration**.

714.3131.00 – Achats repas & collations : le dépassement de CHF 6'628.- est compensé par un revenu supplémentaire de CHF 8'579.- (**714.4350.00**) lié à la participation des parents.

3.3 RÉPARTITION DU COÛT DE L'ASICE ENTRE LES COMMUNES

3.3.1 Répartition selon le nombre d'élèves

Le budget 2023 a été établi avec 1'061 élèves (chiffre de juin 2022). Selon le décompte d'octobre 2023 (date de référence pour la répartition des charges entre les communes conformément à l'Article 28 des Statuts de l'ASICE), le total d'élèves est de 1'018.

La participation des communes aux coûts de l'ASICE se calcule en fonction du nombre d'élèves habitant chaque commune de l'ASICE et non pas du total des élèves de l'EPS de Cugy (1'018). En octobre 2023, il y avait un total de 1'007 élèves résidant dans les 4 communes de l'ASICE pour le scolaire (1P à 11S) et de 471 élèves pour le parascolaire (7P à 11S), répartis ainsi :

Le coût total pour les Communes est le suivant :

	Scolaire (1P-11S)		Parascolaire (7P-11S)		Total
	Elèves	Charge	Elèves	Charge	
Bretigny	121	605 477	58	45 379	650 856
Cugy	354	1 771 397	186	145 524	1 916 921
Froideville	375	1 876 479	175	136 918	2 013 397
Morrens	157	785 619	52	40 684	826 303
Total	1 007	5 038 972	471	368 505	5 407 477

Pour rappel, lors de la séance du 26 septembre 2023, le Comité de direction a informé le Conseil intercommunal de sa volonté de réfléchir à une nouvelle clé de répartition des coûts globaux de l'ASICE, basée à 50% sur le nombre d'élèves et à 50% sur le nombre d'habitants, dans le but notamment de lisser l'impact des fluctuations annuelles du nombre d'élèves. Un changement des Statuts de l'ASICE étant nécessaire pour modifier cette clé de répartition, le Comité de direction prévoit de soumettre cette proposition au Conseil intercommunal dans le cadre du budget 2025. Le processus nécessitera également l'aval des législatifs communaux ainsi que du Conseil d'Etat

3.3.2 Coût par élève

Le coût par élève pour la partie scolaire est de CHF 5'004.- (arrondi), soit une augmentation de CHF 408.- par rapport aux comptes 2022. Cette progression s'explique par la baisse du nombre d'élèves entre les prévisions budgétaires de juin 2022 et la réalité d'octobre 2023, les charges ayant par ailleurs baissé par rapport au budget 2023.

Scolaire	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges	4 784 567	5 112 118	5 038 972
Nombre d'élèves	1041	1061	1007
Coût/élève	4 596	4 818	5 004

Pour la partie parascolaire, le coût de l'élève diminue légèrement à CHF 782.- (arrondi). La baisse du nombre d'élèves est compensée par une réduction des coûts proportionnellement plus importante.

Parascolaire	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges	371 797	424 400	368 505
Nombre d'élèves	516	523	471
Coût/élève	721	811	782

Comme déjà mentionné dans le cadre du budget 2024, la structure des coûts est peu flexible et difficilement compressible si la baisse du nombre d'élèves n'est pas significative. Elle n'est que de 4% entre le budget et les comptes (sur le total des élèves fréquentant l'EPS).

3.4 BILAN : INVESTISSEMENTS & EMPRUNTS

Le bilan total se monte à CHF 12'455'668.-. A l'actif, il est principalement composé des investissements pour un montant de CHF 10.3 millions, soit 83% du total.

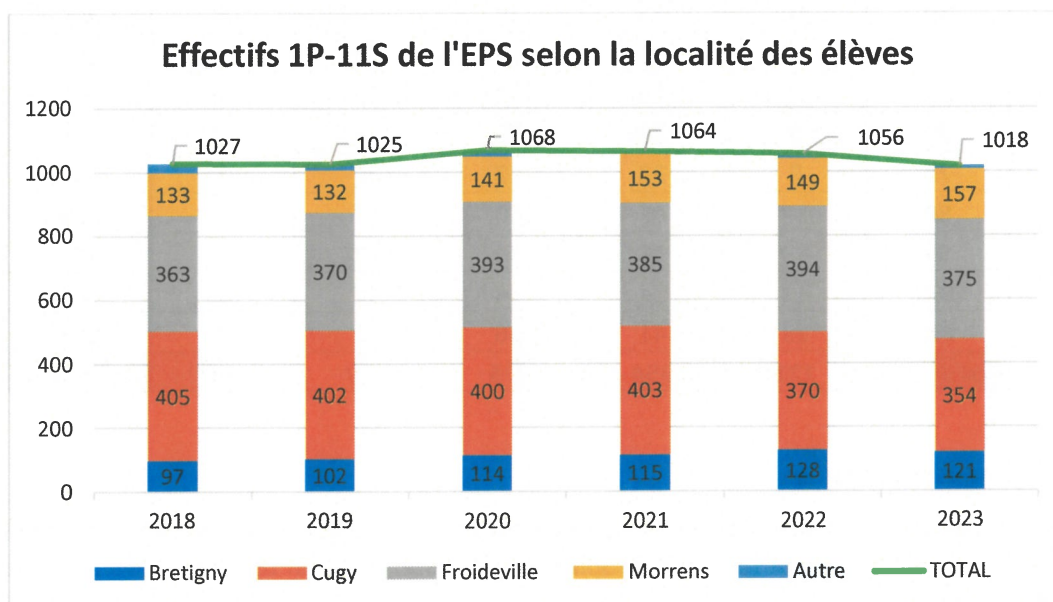
Au passif, le total des emprunts de l'ASICE s'élève à environ CHF 11.11 millions, soit 89% du total du bilan. Le préavis n°11-2023 relatif aux panneaux photovoltaïques nécessitera un nouvel emprunt bancaire en 2024.

Etat des emprunts bancaires au 31.12.2023							
Préavis	Objet	Montant initial	Durée (ans)	Taux (%)	Remboursement 2023	La 1ère fois le	Solde au 31.12.2023
	Collège Combe	20 500 000	26	3.77%	683'333	31.08.2008	10 828 825
06/2017	Mobilier bibliothèque	70 000	10	0.90%	7 000	30.06.2017	24 500
10/2018	Aménagement complémentaire collège Combe	80 000	10	0.90%	8 000	31.07.2018	36 000
12+13/2015	Mobilier et vidéo surveillance - renouvellement	136 000	4.5	0.43%	34 000	18.08.2021	51 000
19/2021	Mobilier classes	90 000	10	0.60%	9 000	13.08.2021	67 500
06/2022	Affichage numérique frontal (ANF)	120 000	8	2.48%	15 000	10.11.2022	105 000
Total							11 112 825

4 ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE CUGY ET ENVIRONS (EPS CUGY)

4.1 EFFECTIF DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Au 1^{er} octobre 2023, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écologie entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à 1018 élèves, dont 721 élèves primaires (1-8P) et 297 élèves au niveau secondaire (9-11S).



Globalement, on constate une baisse de 3.6% du nombre total d'élèves par rapport à 2022 (-38 élèves), confirmant la tendance baissière de ces dernières années.

Les baisses les plus importantes sont observées dans les classes suivantes du secteur primaire : 2P (- 19), 3P (-21) et 7P (-31). Le secondaire subit une baisse globale de 21 élèves. Seules les classes de 4P ont une augmentation importante de 31 élèves.

4.2 ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

Comme en 2022, le principe de répartition des élèves est resté celui d'un enclassement privilégié des élèves dans leur commune de domicile en priorité pour les 1-4P, ce dans le respect des contraintes pédagogiques.

Le lieu d'enclassement des élèves habitant dans les 4 communes de l'ASICE est le suivant :

	Bretigny	Cugy	Froideville	Morrens	Total
Enclassement à Bretigny	51	12		11	74
Enclassement à Cugy	45	337	118	50	550
Enclassement à Froideville	18	3	257	4	282
Enclassement à Morrens	7	2		92	101
Total	121	354	375	157	1007

Cugy accueille 213 élèves domiciliés à Bretnigny, Froideville et Morrens. Il s'agit pour la majorité des élèves (177) de 9S à 11S scolarisés au collège de La Combe, seul bâtiment secondaire de l'EPS de Cugy. Il y a également 21 élèves de 7P et 8P. Ces deux niveaux ne sont présents qu'à Cugy et Froideville.

La répartition des élèves en fonction du lieu de domicile et de la classe au 01.10.2023 est la suivante :

Classes	Bretnigny	Cugy	Froideville	Morrens	Autres	Total
1P	9	21	25	21	0	76
2P	11	29	23	10	0	73
3P	10	27	29	25	2	93
4P	13	32	53	21	0	119
5P	12	29	34	12	0	87
6P	8	30	36	16	0	90
7P	9	28	27	9	1	74
8P	12	45	40	11	1	109
9S	13	38	38	11	2	102
10S	11	34	34	12	1	92
11S	13	41	36	9	4	103
Total	121	354	375	157	11	1018

4.3 ACTIONS DE PRÉVENTION

Le secrétariat de l'ASICE s'est chargé de l'entier de la gestion des actions de surveillance de la santé, de prévention et de sécurité (dentiste, prophylaxie dentaire, médecin scolaire, prévention routière, prévention des accidents par morsures de chien).

Concernant la prévention dentaire, cela a consisté en la coordination avec les dentistes, la préparation et la transmission des informations nécessaires aux dentistes et aux parents ainsi que l'établissement des programmes de visites.

Les contrôles dentaires des élèves se sont faits auprès des deux cabinets dentaires privés de Cugy et de Froideville. Tous les élèves doivent se faire contrôler mais ils peuvent être dispensés s'ils sont déjà suivis par un dentiste. Une demande formelle doit alors être faite. Il y a eu 923 contrôles en 2023.

En complément à ces dépistages, un programme de prophylaxie dentaire a été repourvu pour les classes 1-2P, 4P et 6P, soit 21 classes. 10 classes ont été visitées en décembre 2023, alors que la visite des 11 classes restantes a été replanifiée en 2024 en raison de l'indisponibilité de la responsable du programme de prophylaxie.

4.4 ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), l'ASICE, par délégation des communes, prend en charges les camps, les courses d'école et les voyages d'études des élèves, exception faite des charges salariales des enseignants et accompagnants et sous réserve d'une participation financière des parents.

Pour l'année 2023, un montant total de CHF 219'998.- a été mis à disposition des élèves pour l'organisation des joutes sportives, animations culturelles et diverses sorties, avec une participation des parents à hauteur de CHF 43'099.-.



Cela a permis l'organisation de près de 130 activités, notamment :

- Activités culturelles : visites de musées (Olympique, Rumine, Paul Klee, Mudac, Musée de la Main), Cailler, Technorama, Fondation Hermitage, Alimentarium, Aquatis, Petit-Théâtre, Germanofolies.
- Excursions diverses, journées découverte à la ferme.
- Sorties sportives : patinoire, tennis, piscine, escalade.
- Sorties ludiques et récréatives : cinéma, cirque, spectacle de magie, labyrinthe, atelier bougies, zoo, tropiquarium, Swiss Vapeur Parc).

Plus de 400 élèves ont pu bénéficier de camps de ski, multisports et de fin d'études. Par exemple, en septembre, 7 classes de 8P (plus de 100 élèves) se sont rendus à Noirmoutier (France) pour un camp d'une semaine.

5 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Les élèves de l'EPS Cugy et environs sont accueillis dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le collège de La Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire (à l'exception d'une classe réservée à l'enseignement au collège de la Chavanne par manque de place).

Pour l'année scolaire 2023-2024, les 721 élèves du secteur primaire sont répartis dans 41 classes (soit une moyenne globale de 17.6 élèves par classe primaire), alors que les 297 élèves du secteur secondaires sont répartis dans 15 classes (soit 19.8 élèves par classe secondaire). La moyenne par classe du nombre d'élèves est similaire à l'année précédente.

5.1 INFRASTRUCTURES COMMUNALES

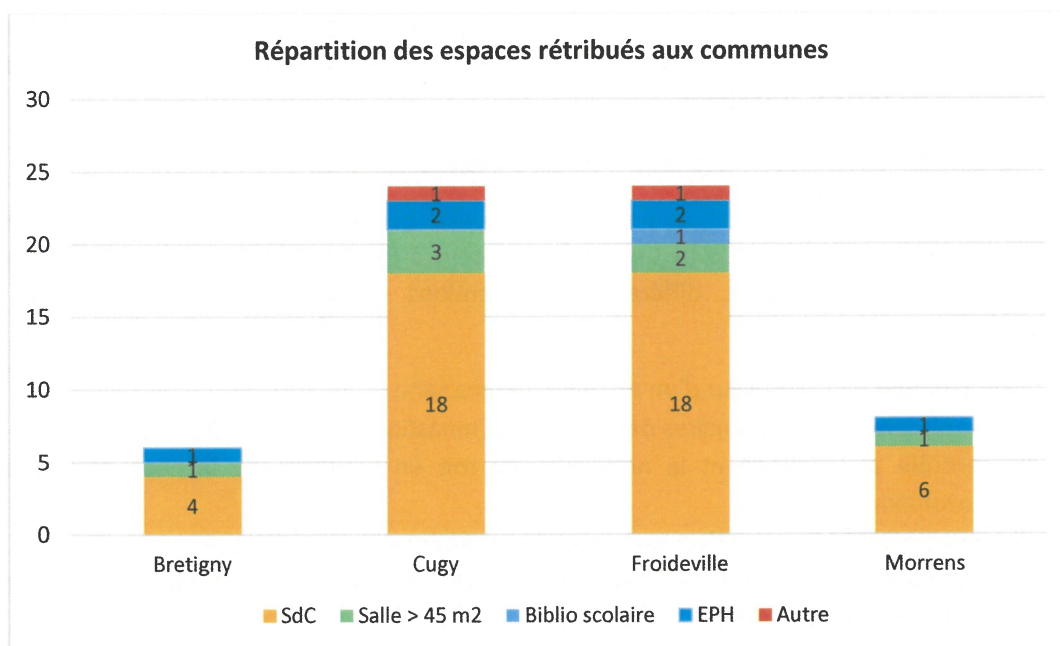
Outre les salles de classes, les communes mettent à disposition de l'école d'autres espaces répondant à des objectifs éducatifs particuliers, en lien notamment avec les activités créatrices et manuelles, l'éducation physique, la bibliothèque scolaire ou encore l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Selon la grille tarifaire de l'ASICE entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, les salles de classe et spéciales supérieures à 45m², les salles d'éducation physique ainsi que les locaux dédiés à la bibliothèque scolaire font l'objet d'une rétribution aux communes pour la location et l'entretien des locaux. Celle-ci tient compte de l'ancienneté des bâtiments, avec un montant de CHF 35'000.- par an et par salle pour un bâtiment neuf, CHF 12'000.- par an pour un bâtiment lourdement rénové, et CHF 5'000.- par an pour un bâtiment ancien déjà amorti. A cela s'ajoute un montant annuel de CHF 11'000.- pour le nettoyage et l'entretien courant de chaque espace.

A noter que les autres espaces inférieurs à 45m² ne sont pour l'heure pas rétribués, bien que nécessaires au bon fonctionnement de l'école (salle d'appui ou salle de dégagement par exemple). Le modèle de rétribution des infrastructures communales devrait être revu courant 2024 afin de mieux correspondre à l'évolution des besoins de l'école.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 62 espaces ont été rétribués par l'ASICE aux communes. Le montant total de la rétribution en 2023 s'élève à un peu plus de CHF 2 millions, respectivement CHF 1.34 million pour la location et CHF 672'000.- pour l'entretien des locaux.

Les espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :



5.1.1 Salle Davel à Morrens

En juin 2023, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a ordonné la fermeture de la salle Davel à Morrens, utilisée comme salle d'éducation physique pour les élèves de 1P à 6P. En effet, suite à une visite des installations avec notamment le responsable des équipements sportifs de la DGEO, un certain nombre de caractéristiques inhérentes à la salle qui pouvaient potentiellement compromettre la sécurité des élèves a été mis en lumière : accès par la cage d'escalier étroit et raide, principe de paroi lisse non respecté (angles vifs, poignées de porte, etc.), vitrage ne correspondant pas aux critères de sécurité.

La commune de Morrens a voté un crédit d'investissement pour mettre cette salle en conformité. Les travaux se feront en début d'année 2024, permettant aux élèves de réintégrer la salle Davel en principe courant du premier trimestre 2024, après avoir obtenu l'aval de la DGEO. Dans cette attente, les élèves poursuivent leur cours d'éducation physique dans les autres salles de gymnastique à disposition.

5.1.2 Etat des lieux sécuritaire des salles spéciales

Durant l'année 2023, un état des lieux sécuritaire des salles spéciales propriété ou louées par l'ASICE a été réalisé.

La salle de giilage adjacente à la salle ACM (activités créatrices manuelles) du collège de la Chavanne à Cugy a ainsi été fermée mi-juin, suite au constat d'un système de ventilation insuffisant et la nature des équipements de protection des élèves déficients.

Les deux salles ACM de Cugy et de Froideville ont fait l'objet d'une inspection par une collaboratrice scientifique « Ecole & famille » du Bureau de prévention des accidents (BPA). Le rapport du BPA sera remis à l'ASICE début 2024. Aucun élément majeur n'a cependant été relevé lors de ces visites, hormis la confirmation de proscrire en l'état la salle de giilage du collège de la Chavanne à Cugy.

5.2 COLLÈGE DE LA COMBE

Le collège de La Combe accueille tous les élèves du secondaire (9S à 11S). C'est le seul bâtiment propriété de l'ASICE. Par manque de place, une salle de classe du collège de La Chavanne est utilisée pour les besoins du secteur secondaire.

5.2.1 Equipement, entretien et espaces verts du collège de La Combe

Hors coûts liés à l'énergie et aux frais du personnel de conciergerie, le coût de l'entretien du bâtiment et des espaces verts du collège de La Combe se montent à CHF 129'788.-. Outre le nettoyage et l'entretien courant du bâtiment, différentes interventions et travaux de spécialistes ont été nécessaires pour :

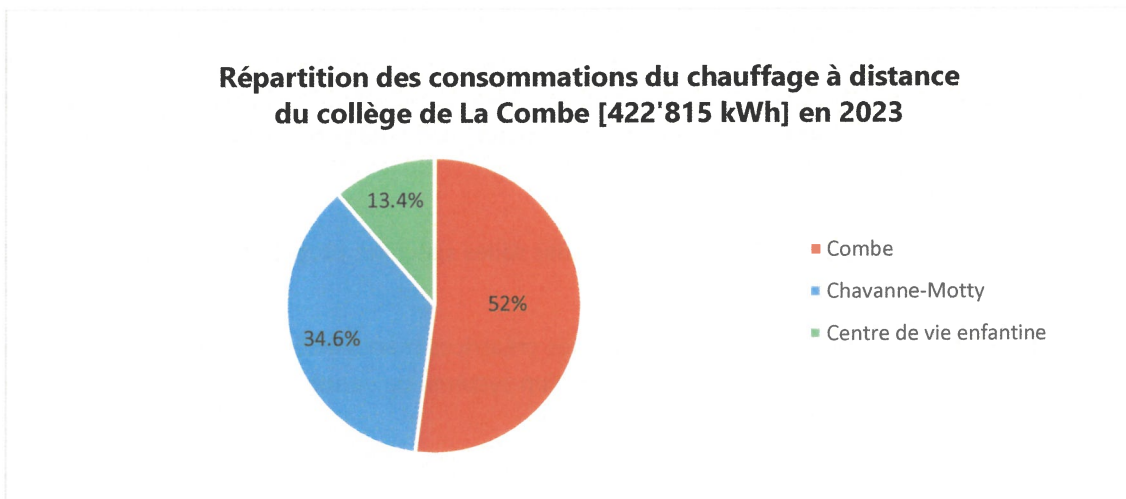
- l'équipement de l'ascenseur d'un système d'accès Salto ;
- le remplacement des luminaires des salles de gymnastiques par des LED ;
- le contrôle d'étanchéité et le nettoyage du toit en prévision de la pose de panneaux photovoltaïques ;
- le contrôle OIBT (électricité) et la suppression des erreurs constatées ;
- Changement des antennes wifi, en lien avec la pose des nouveaux tableaux d'affichage numériques frontaux (ANF).

5.2.2 Energies

Chauffage :

Depuis janvier 2021, la chaudière du collège de La Combe alimente un réseau de chauffage à distance (CAD) étendu en direction du Centre de vie enfantine, en plus d'alimenter les bâtiments de la salle de gymnastique et du collège de la Chavanne ainsi que le collège du Motty.

Durant l'année 2023, la consommation de la chaudière, toujours alimentée via les copeaux de bois fournis par l'association du triage Mèbre-Talent, ainsi que par du gaz durant les périodes d'entretien, a été de 422'815 kWh, soit une légère augmentation de 7'862 kWh par rapport à 2022. La répartition de consommation est la suivante :





Les charges globales liées au chauffage à distance, d'un total de CHF 114'650.-, amortissements compris, sont réparties entre les différents utilisateurs finaux, proportionnellement à leur consommation.

Electricité :

Les efforts de réduction de la consommation d'électricité entamés en 2022 et poursuivis en 2023 ont permis de diminuer cette consommation de 83'498 kWh en 2022 à 67'728 kWh en 2023, soit une baisse de 18.9% (voir également le point 3.1.1 relatif au compte 524.3123.00 – Electricité).

A noter qu'en lien avec la stratégie de réduction des consommations au collège de La Combe, la première étape qui consistait au changement des tubes fluorescents par des ampoules LED dans la salle de gym s'est terminée en 2023. La prochaine étape, agendée en 2024, s'attaquera à la modification des sources lumineuses au rez-de-chaussée puis au reste du bâtiment. Cette première mesure s'est accompagnée des actions suivantes :

- Déconnection de 50% de toutes les lampes des couloirs ;
- Amélioration du réglage des détecteurs de lumière, en réduisant la sensibilité à la présence ;
- Réduction générale de la luminosité et de la durée d'allumage ;
- Installation d'une sonde dans les salles de gymnastique qui éteint automatiquement la lumière en cas de luminosité suffisante.

Afin de permettre une propre production d'énergie, le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de La Combe, démarré en 2022, s'est poursuivi en 2023, aboutissant au Préavis d'investissement n°11-2023, adopté par le Conseil intercommunal le 26.9.2023. La réalisation est prévue pour le printemps 2024.

5.2.3 Location des salles du collège de La Combe

Les tarifs de location des salles du collège de La Combe sont restés inchangés en 2023, à savoir :

Tarif de location au collège de La Combe		
Salle	Sociétés ou groupes des communes membres de l'ASICE	Sociétés externes
Demi-salle de gymnastique	CHF 10.-/h ou CHF 100.-/j	CHF 20.-/h ou CHF 200.-/j
Salle de gymnastique	CHF 20.-/h ou CHF 200.-/j	CHF 40.-/h ou CHF 400.-/j
Salle de musique	CHF 10.-/h ou CHF 50.-/j	CHF 20.-/h ou CHF 100.-/j
Cuisine (y.c. vaisselle)	CHF 50.-/utilisation	CHF 100.-/utilisation
Cafétéria	CHF 100.-/j	CHF 200.-/j
Gradins	CHF 50.-	CHF 50.-

Les locations des salles de gymnastique et autres espaces mis à disposition au collège de La Combe ont ainsi rapporté la somme de CHF 15'694.- contre CHF 17'640.- en 2022.

5.2.4 Projet d'extension du complexe scolaire de La Combe

Faisant suite au Préavis d'étude n°9-2023 validé par le Conseil intercommunal et mené par un bureau spécialisé en collaboration étroite tant avec la direction de l'EPS que la DGEO, l'étude de l'avant-projet de l'extension du collège de La Combe s'est achevée en juin 2023. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation à la Municipalité de Cugy, propriétaire du terrain concerné par cette extension.



ASICE



Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

Après discussion, le Comité de direction de l'ASICE a confirmé à la Municipalité de Cugy son entrée en matière pour un développement du projet par la commune territoriale via un partenariat public-privé, sous certaines conditions relatives notamment à un prix de location que l'ASICE s'engage à verser, une durée de contrat ainsi qu'à la propriété du bâtiment au terme de l'échéance. Des discussions sont en cours en ce sens et des préavis devraient être présentés dans le courant 2024, tant au niveau du Conseil communal de Cugy et du Conseil intercommunal de l'ASICE.

6 TRANSPORTS SCOLAIRES

Comme les années précédentes, le Comité de direction de l'ASICE a une nouvelle fois confié la planification, l'organisation et le suivi des transports scolaires à une entreprise spécialisée. Elaborée en étroite collaboration avec l'établissement scolaire, l'offre en transport s'est basée sur le principe de mise à disposition de transports scolaires dédiés aux élèves 1-6P et de l'utilisation des transports publics dès la 7P, exception faite des élèves domiciliés dans des lieux trop excentrés (La Vignettaz, Saugealles, Chalet-à-Marin et Montheron notamment). Pour assurer ces déplacements, 4 véhicules de 31+2 places ont été mis à disposition par le transporteur mandaté par l'ASICE.

6.1 ELÈVES TRANSPORTÉS

Pour l'année scolaire 2023-2024, le nombre d'élèves transportés de la maison à l'école et retour par des bus scolaires est de 67, soit 6.6% du total des élèves et de 209 par les transports publics (20.5%).

Nombre d'élèves par niveau - Année scolaire 2023-2024							
Niveau	Non transportés		Transportés en bus scolaires		Transportés en transports publics		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
1-2P	147	99%	2	1%	0	0%	149
3-4P	187	88%	25	12%	0	0%	212
5-6P	146	82%	31	18%	0	0%	177
7-8P	139	76%	6	3%	38	21%	183
9-11S	123	41%	3	1%	171	58%	297
Total	742	72.9%	67	6.6%	209	20.5%	1018

Suite aux efforts consentis pour chercher un enclassement à domicile des élèves, toujours en respectant les contraintes pédagogiques, on observe une diminution des élèves transportés en bus scolaire par rapport aux deux années scolaires précédentes.

Le nombre de kilomètres parcourus avec les bus scolaires en 2023 est de 48'368 contre 50'587 en 2022. Concernant les élèves se déplaçant en transports publics, un montant de CHF 115'577.- a été dépensé pour les abonnements.

6.2 CONTRAT TRANSPORTEUR

Le contrat liant l'ASICE avec son transporteur arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024, le Comité de direction a lancé la recherche d'un prestataire de transport via un appel d'offres selon les marchés publics (procédure ouverte) déposé le 6 novembre 2023.

La durée du contrat-cadre est de 5 ans, avec l'exigence d'une mise à disposition de 3 bus scolaires. Il s'étendra de la rentrée scolaire d'août 2024 au 31 juillet 2029. Le 18 décembre 2023, 4 offres avaient été déposées à l'ASICE. L'adjudication au prestataire de transport interviendra en début 2024, après une analyse détaillée des offres menée par un mandataire spécialisé.

6.3 SURVEILLANCE AUX ARRÊTS DE BUS ET PÉDIBUS

Afin d'assurer la sécurité des élèves entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours, des surveillant-e-s de bus sont déployé-e-s sur les différents sites scolaires du secteur primaire où l'attente dépasse les 10 minutes (selon les recommandations de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud)).

Apprécié autant par les parents que les chauffeurs, ce service répond à la responsabilité de surveillance incombant à l'ASICE durant ces périodes tampons. Cela représente un total de 60 surveillances par semaine réalisées durant le 1^{er} semestre 2023 par 9 surveillant·e·s, respectivement 41 surveillances par semaine effectuées durant le 2^{ème} semestre par 8 surveillant·e·s.

A Cugy, un système de pédibus est en place depuis 2022 pour les déplacements durant le temps scolaire entre les bâtiments scolaires, ceci afin de limiter les impacts environnementaux, de restreindre les coûts et d'encourager le mouvement auprès des jeunes. Cela représente 16 trajets par semaine gérés par 6 adultes au premier semestre 2023 et 25 trajets (4 adultes) au 2^{ème} semestre.

Afin d'éviter des allers-retours inutiles entre le collège de l'Epi-d'Or, la salle de gymnastique de la Chavanne et le Centre de vie enfantine, l'ASICE a poursuivi ses discussions avec la direction de l'EPS de Cugy et l'UAPE dans le but de trouver une solution pragmatique. Une modification du lieu de prise en charge des enfants nécessitant l'accord préalable de l'ensemble des parents des élèves, les changements nécessaires devraient pouvoir intervenir d'ici la reprise des cours après les vacances de Pâques.

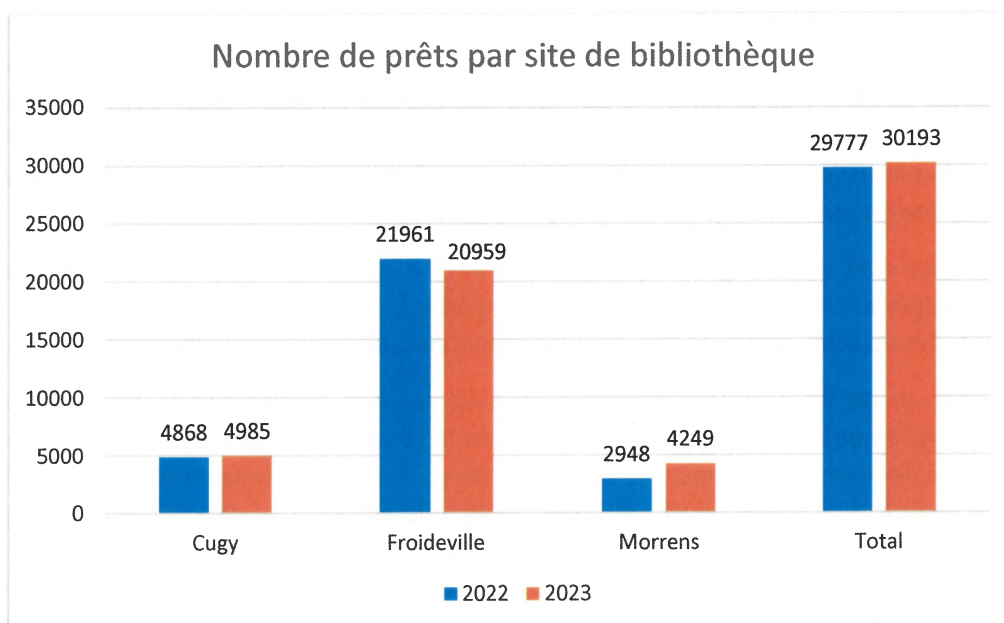
7 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE

L'année a démarré de façon mouvementée, notamment en raison d'une absence maladie au sein de l'équipe de la bibliothèque et de la formation d'une nouvelle employée. La bibliothèque a toutefois maintenu son niveau d'activité et développé plusieurs projets, comme la mise à disposition de casques anti-bruit pour la lecture tranquille à Froideville, la constitution d'un fonds documentaire pour les adultes ou une stratégie concernant les horaires d'ouverture au public.

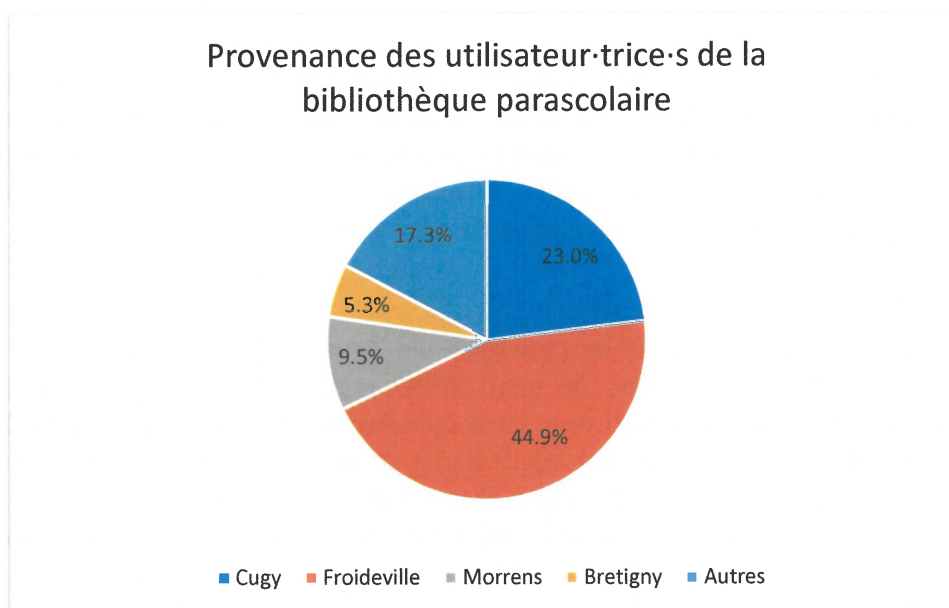
7.1 STATISTIQUES DE PRÊTS

Les nouvelles acquisitions et le travail de catalogage ont permis d'arriver à un total de 19'481 documents mis à disposition du public. Au total, 30'193 prêts et 8'399 prolongations ont été enregistrés pour l'année 2023, effectués pour 1'156 utilisateur-trice-s (contre 1'053 en 2022). Les enfants en âge scolaire (859 enfants) sont une majorité de ces lecteur-trice-s qui fréquentent la bibliothèque sur leur temps libre. Le public adulte et préscolaire représente 166 personnes. Le reste sont des groupes classes, qui ont emprunté un moins grand volume de livres depuis Froideville, cette année.

Le nombre de prêts et d'usagers actifs est stable, voire globalement en légère progression :



Près de la moitié des utilisateur·trice·s proviennent de Froideville et un quart de Cugy :



7.2 ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les bibliothécaires scolaires ont dispensé 87 périodes d'animation pédagogique destinées aux classes. Chaque classe de l'EPS a pu bénéficier d'au moins une activité en bibliothèque liée au Plan d'étude romand (PER) de l'instruction publique. 26 groupes classes ont également bénéficié d'un service de sélection et livraison de livres toutes les 8 semaines. Les élèves ont pu fréquenter la bibliothèque avec leurs enseignant·e·s lors de 140 périodes de visites pour emprunter des documents.

La collaboration avec les enseignant·e·s a permis d'offrir à toutes les classes de 1-6P des contes de Noël aux canapés forestiers, d'exposer des travaux d'élèves à destination d'autres classes ou encore de proposer des activités ciblées en lien avec les animations publiques de la bibliothèque.

Pour le public, un riche programme d'événements a été proposé, suivant le fil-rouge des *Objectifs de développement durable* de l'ONU et dans la ligne de la campagne *Biblio2030*. Le public a ainsi pu prendre part à des quizz et concours, une balade contée en forêt, une action intergénérationnelle pour la *Journée de la lecture à voix haute*, un atelier philo, une initiation au parkour, le vernissage d'un nouveau secteur pour la collection adultes – des documentaires –, des activités dans le cadre de la *Semaine du goût* ou autour de la *Journée Oser tous les métiers (JOM)*, ou encore un *Samedi des bibliothèques* placé sous le signe de la rencontre et du voyage - avec des témoignages de baroudeur·e·s à voile ou à vélo. Des expositions, clubs de lecture et accueils *Né pour lire* pour les tout petits ont également permis au public de se rencontrer autour des livres.

Inaugurée en mai 2018, la bibliothèque intercommunale du Haut-Talent a célébré cette année ses 5 ans de fonctionnement. Le jubilé a été organisé dans une démarche participative et a permis d'offrir des activités et intervenants intéressants pour tous les âges, le 11 novembre : rencontre d'un illustrateur de manga puis d'un auteur de polar pour les adultes et les enfants, spectacle de contes pour les plus petits.

8 ACCUEIL PARASCOLAIRE

L'offre en accueil parascolaire de l'ASICE, destinée aux élèves de la 7P et la 11S, est composée de plusieurs prestations. Sur la pause de midi, et conformément aux obligations de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), des cantines scolaires sont proposées au collège de La Combe pour les élèves du secteur secondaire, ainsi qu'à Froideville et Cugy pour les élèves 7-8P, avec un encadrement jusqu'à la reprise des cours. L'après-midi, le Centre d'animation à Cugy ouvre ses portes aux élèves de la 7P à la 11S, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h00. Des devoirs surveillés sont également proposés certains jours de la semaine.

8.1 CANTINES

Des cantines sont à disposition dans trois lieux distincts : au collège du Platane à Froideville et au Centre d'animation à Cugy pour les 7-8P, ainsi qu'au collège de La Combe pour les 9-11S. Les élèves peuvent soit y consommer leur propre subsistance, soit manger les repas commandés jusqu'à la veille avant midi via l'application MonPortail.

Les repas chauds sont préparés et livrés par la société Happy Green Food de Lonay, les collations froides (sandwichs et salades) étant fournies par l'entreprise locale Locatelli.

Le Comité de direction a décidé de ne pas reporter l'augmentation des prix 2022 sur le prix de vente des repas 2023 afin de ne pas préjudicier les familles.

A fin 2023, la tarification des repas a ainsi été la suivante :

- Repas chaud : prix d'achat de CHF 8.80 - prix de vente de CHF 12.00
- Salade : prix d'achat de CHF 6.20 - prix de vente de CHF 7.50
- Sandwich : prix d'achat entre CHF 4.05 et CHF 4.50 – prix de vente de CHF 6.50

Sur l'année 2023, ce sont 8'265 repas chauds et 1'472 sandwichs et salades qui ont été servis dans les cantines gérées par l'ASICE. Au second semestre 2023, la fréquentation moyenne des cantines était la suivante :

Fréquentation des cantines							
	Combe		Centre d'animation		Froideville		TOTAL
	Repas	Pique-nique	Repas	Pique-nique	Repas	Pique-nique	
Lundi	36	22	12	7	11	18	106
Mardi	34	33	16	9	17	18	127
Jeudi	41	26	14	9	21	22	133
Vendredi	31	16	19	8	14	11	99

En moyenne, ce sont plus de 460 élèves 7P-11S qui sont accueillis chaque semaine sur la pause de midi, soit une augmentation de plus de 15% par rapport à l'année précédente, qui avait déjà progressé de 20%. Les mardis et jeudis restent les jours les plus fréquentés.

8.2 CENTRE D'ANIMATION

L'année 2023 a été une année de consolidation pour le Centre d'animation, tant en termes de personnel, d'appropriation des locaux, de fréquentation ou de liens avec les établissements scolaires.

Le fil conducteur a été une volonté de visibilité accrue du Repère du Haut-Talent, tant auprès des jeunes que des partenaires du centre d'animation. Un grand travail de communication a donc été entamé dès janvier par le biais d'une campagne d'affichage se renouvelant régulièrement. Ces éléments ont été placés dans les locaux du Repère du Haut-Talent et dans les lieux de passage des jeunes, afin de les tenir informés des programmes spécifiques (Pâques, dernière semaine d'école, Halloween, Noël) et de faire perdurer leur curiosité.

Durant le mois de juin, le Repère du Haut-Talent s'est vu donné l'opportunité de réaliser la décoration du Centre d'animation et de la Maison villageoise de Cugy pour le repas de fin d'année scolaire des enseignant·e·s, tout en étant l'hôte de l'apéritif amorçant cette rencontre. Cet événement a permis de faire découvrir les locaux, les activités et les capacités des jeunes au sein du Repère du Haut-Talent à un grand nombre d'enseignant·e·s de l'EPS de Cugy. Cette participation a eu pour impact d'accroître la collaboration et le développement de projets collaboratifs entre l'établissement scolaire et le Centre d'animation. Il a ainsi été rendu possible pour l'équipe d'animation, dès la rentrée d'août 2023, de se rendre dans toutes les classes de 7P à la 11S de l'EPS de Cugy, afin de mieux faire connaître le Repère du Haut-Talent et ses activités. De plus, l'affichage extérieur d'un lettrage « Centre d'Animation » réalisé par les jeunes dans le cadre des activités du Centre, a aussi contribué à une visibilité accrue des locaux dès l'arrivée des nouvelles classes. En fin d'année 2023, c'est l'utilisation du Repère du Haut-Talent comme salle de projection pour toutes les classes de 11S, dans le cadre de l'action « Jeunes VS homophobie », qui a été rendu possible par une collaboration avec l'unité PSPS (promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire) de l'EPS de Cugy.

Ces investissements ont porté leurs fruits puisque le Repère du Haut-Talent a atteint en 2023 son plus haut taux de fréquentation. Alors que près de 180 enfants ont visité le Centre d'animation les après-midis du mois de mai 2022, ils étaient près de 330 au mois de mai 2023 et près de 460 au mois de novembre 2023. L'équipe d'animation remarque une modification dans la composition des groupes fréquentant le centre, puisqu'une grande présence de 10ème est maintenant à noter, tant pendant les périodes de midi que les après-midis.

S'agissant de l'accueil sur le temps de midi, la même tendance haussière a été observée, tant à Cugy qu'à Froideville. Ainsi, au mois de novembre 2022, 459 enfants de la 7P à la 11S ont profité des activités proposées avant la reprise des cours au Repère du Haut-Talent. Ce chiffre est monté à 921 enfants lors du mois de novembre 2023. À Froideville, ils étaient 437 enfants de 7-8P durant ce même mois en 2022, pour 542 en 2023, avec une très nette augmentation du nombre de pique-niques qui représentent souvent la moitié, voire plus, du mode de consommation des enfants accueillis sur les temps de midi. Face à ces augmentations, l'équipe d'encadrement a été renforcé grâce à un pool d'une dizaine de remplaçant·e·s, permettant une intervention en binôme sur les deux sites, afin d'assurer un encadrement adéquat à midi comme lors des après-midis.

Dans l'idée d'une consolidation de l'appropriation des espaces dédiés aux jeunes, de nombreux aménagements et activités créatrices ont été mises en place au cours de l'année pour améliorer et décorer les locaux du Repère du Haut-Talent, mais aussi dans la « Salle du Bas », l'espace situé au sous-sol du collège de la Fontaine à Froideville.

Deux mandalas muraux géants ont été réalisés et affichés au sein du Centre d'animation, ainsi qu'un très grand nombre d'origamis thématiques en fonction de la saison ont fait leur apparition au plafond des différentes salles. Dans l'optique de l'utilisation prochaine de la terrasse du site de Cugy, le tissage d'un hamac géant a été entamé sur un métier à tisser artisanal et des lampions colorés sont en cours de créations. Finalement, de nombreuses décorations horribles d'Halloween et féeriques de Noël ont aussi vu le jour afin de décorer murs et sapin lors des fêtes de fin d'année.

8.3 DEVOIRS SURVEILLÉS

Des séances de devoirs surveillés sont proposées par l'ASICE au prix semestriel de CHF 60.-, pour autant qu'un minimum de quatre personnes en fassent la demande.

Durant l'année 2023, 10 plages horaires (contre 7 en 2022) ont été ouvertes pour les devoirs surveillés, avec les fréquentations suivantes :

Devoirs surveillés - 1e semestre			
Nombre d'enfants	Lundi	Mardi	Jeudi
Bretigny	Fermé	Fermé	Fermé
Cugy	9	3	Fermé
Froideville	7	4	Fermé
Morrens	Fermé	Fermé	Fermé

Devoirs surveillés - 2ème semestre			
Nombre d'enfants	Lundi	Mardi	Jeudi
Bretigny	4	Fermé	Fermé
Cugy	12	8	6
Froideville	9	11	Fermé
Morrens	Fermé	Fermé	Fermé

La demande de cette prestation augmente à nouveau en 2023 avec une progression de 16 élèves, pour un total de 73. Le taux d'encadrement par du personnel auxiliaire est resté sensiblement identique, avec 1 adulte pour 4 à 10 enfants.



9 CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil intercommunal :

- vu le rapport du Comité de direction, relatif à la gestion et aux comptes de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs pour l'exercice 2023 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal décide

- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion et des comptes pour l'année 2023.

Ainsi adopté par le Comité de direction le 7 mars 2024.

Au nom du Comité de direction

Frédérique Roth

Bertrand Fahrni